

Date : 19/11/2021

Contribution écrite

Nom de votre organisation : **COLLECTIF WALDEN**,
26 rue des Maquisards, 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
contact@collectifwalden.fr

Typologie de votre organisation :

- Administration
- Association de droit local**
- Organisation professionnelle
- Organisation syndicale
- Autorité indépendante
- Entreprise ou indépendant
- Parti politique ou think-tank
- Autre

Pour faciliter l'analyse de votre contribution écrite, nous vous invitons à la structurer sur le modèle du tableau ci-dessous.

La plupart des propositions reprises ici sont issues de l'ouvrage #Prisons publié aux éditions MediaPop en 2020 suite aux travaux ayant mené les membres du Collectif Walden à étudier des prisons au Danemark, en Allemagne et en Suisse outre de nombreux autres séminaires d'intelligences collectives avec tous les acteurs de la chaîne pénale. Le Collectif Walden est constitué de membres des professions juridiques et de partenaires de la Justice : magistrats, avocats, personnels pénitentiaires, dirigeants d'entreprises, enseignant, conseiller mission locale et pôle emploi, directeur AFPA,

Thématique : JUSTICE PENITENTIAIRE ET DE REINSERTION	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / à cet enjeu :
<p>Permettre aux personnels de toute la chaîne pénale de travailler de façon optimale</p> <p><i>La succession des lois pénales de fond et de procédure des dernières années ne permet pas à l'ensemble des professionnels de la justice pénale de travailler avec sérénité, ceci d'autant plus que les effectifs sont toujours très largement sous-estimés au regard des moyennes européennes.</i></p>	<ol style="list-style-type: none">1. Prévoir un plan Justice sur 10 ans afin de moderniser tant les services judiciaires que pénitentiaires.2. Stabiliser la législation pour améliorer l'efficacité des dispositifs juridiques existants. Une sobriété législative pendant au moins 5 années consécutives est désormais indispensable avant de procéder les 5 années suivantes à une réforme de simplification et de clarification générale¹

¹ Plus de 30% de l'activité des magistrats et collaborateurs du service public de la justice se consume dans une incessante réactualisation des lois et réglementations. Si l'on prend la période entre mars 2020 et avril 2021 ce ne sont pas moins de 4 lois modifiant le code pénal et le code de procédure pénale qui sont entrées en vigueur ou qui sont en cours de discussion. Cette instabilité juridique crée du contentieux et surtout insécurise les justiciables et les professionnels qui ne savent jamais à quoi s'en tenir.

3. Tripler les effectifs sur 10 ans afin d'atteindre les moyennes européennes (15 000 magistrats supplémentaires sont nécessaires²)
4. Prévoir l'impact en termes de formation de qualité et d'immobilier de ces recrutements massifs dès le début du plan de recrutement
5. Rénover l'ensemble des services judiciaires et pénitentiaires sur les dix années à venir afin d'offrir à l'ensemble des personnels des conditions de travail dignes
6. Développer le numérique auprès de l'ensemble des personnels ce qui passe nécessairement par :
 - un outil informatique de qualité en état constant de marche
 - un service informatique avec des moyens importants basé au niveau départemental permettant d'intervenir dans la journée pour remplacer un matériel défaillant
 - une formation initiale renforcée sur l'utilisation des outils numériques tant en ce qui concerne la suite Office, les outils de recherches juridiques que les applicatifs métiers
 - une formation continue obligatoire d'une journée par trimestre en informatique
7. Mettre en place deux départements pilotes sur lesquels seront concentrés dès 2022 l'ensemble des moyens et réformes organisationnelles souhaitées pour une justice de qualité – ces deux départements seront évalués constamment au cours des 5 années suivantes.

² A peine 9 500 magistrats en France en 2021... et 7 000 magistrats en 1900. La France compte 10 juges pour 100 000 habitants (contre une moyenne de 21/100 000 en Europe) et 3 procureurs pour 100 000 habitants c/ 12 en moyenne pour l'Europe). Pour se mettre en adéquation avec les moyennes européennes, il faudrait 26 juges pour 100 000 habitants dans les pays de + de 15M d'habitants donc 17 400 juges pour la France soit un recrutement de + 10 000 juges (la France compte actuellement 7400 juges). A ceux-ci il convient d'ajouter les procureurs : 12 procureurs pour 100 000 habitants donc 8040 procureurs nécessaires pour la France soit un recrutement de 5940 recrutements procureurs (la France compte actuellement 2100 procureurs avec le nombre d'attributions le + important d'Europe). Le recrutement total à prévoir pour atteindre les standards européens serait donc de 15 000 magistrats. A ces recrutements, il faut bien entendu ajouter les greffiers et fonctionnaires ainsi que l'immobilier adéquat.

	<p>Il s'agit de démontrer que lorsque nous disposons des moyens et de la stabilité législative, nous arrivons non seulement à rendre une justice de qualité dans des délais raisonnables mais également à faire baisser la récidive et par conséquent la délinquance pour un pays plus apaisé.</p>
<p>Leviers organisationnels pour favoriser les synergies entre l'ensemble des personnels du ministère de la Justice</p> <p><i>Tous les personnels des prisons et des tribunaux ont à cœur d'œuvrer pour diminuer la délinquance mais, en l'absence de culture commune, chacun est trop souvent focalisé sur ses propres missions en méconnaissant ce que font les autres.</i></p> <p><i>Cette situation constitue un frein considérable à toute évolution du système carcéral car source de confusion pour les personnes condamnées et de perte d'énergie pour les personnels</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déjudiciariser l'application des peines de moins de 2 ans d'emprisonnement 2. Créer une culture commune à tous les personnels, du surveillant au magistrat, lors de leur formation initiale et continue pour faciliter le travail en transversalité et y inclure les avocats 3. Mettre en place un stage en prison obligatoire de 2 jours tous les 2 ans pour les magistrats et un stage dans un tribunal de 2 jours pour les personnels de direction de l'administration pénitentiaire 4. Maintenir les temps d'échange entre les deux dans la formation initiale et le stage en tenue de surveillant des magistrats 5. Faire du taux de récidive un élément d'évaluation de tous les services 6. Évaluer collectivement sur un même territoire l'action de l'ensemble des acteurs judiciaires, pénitentiaires et forces de l'ordre à l'aune de la baisse de la récidive et de la délinquance 7. Limiter les visio-conférences avec les condamnés et prévenus et faire revenir les acteurs du débat judiciaire sur le terrain 8. Assurer la visibilité et la certitude de la date de fin de peine avec suppression des crédits de réduction de peine et des réductions de peine supplémentaires et aménagement de peine à mi-peine automatique pour les délits 9. Exécuter les décisions dans un temps proche du prononcé de la peine
<p>Mieux lutter contre la surpopulation carcérale</p> <p><i>Faire baisser le nombre de personnes détenues permettra de faciliter le travail de réinsertion des personnes devant être incarcérées.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Instaurer un numerus clausus en maison d'arrêt permettant l'encellulement individuel 2. Créer un outil de régulation carcérale permettant de se projeter sur les places disponibles chaque mois

Cela permettra également une diminution des dépenses de l'administration pénitentiaire puisqu'une journée de détention coûte en moyenne 105€ contre 5€ pour une journée de travail d'intérêt général.

3. Faire du TIG la peine de référence pour les délits : Cela permettra de faciliter l'insertion des personnes condamnées tout en diminuant les incarcérations et la dette pénitentiaire que financent les citoyens. Libérées de la surpopulation carcérale, nos prisons pourront œuvrer à la formation et à l'insertion sociale et professionnelle des personnes détenues pour que leur peine soit véritablement utile pour la société
4. Assurer des conditions d'hébergement en conventionnant avec suffisamment d'organismes pour permettre une solution immédiate pouvant par ailleurs être proposée au magistrat dès l'enquête sociale rapide

Faire entrer le numérique en détention

Personne n'imaginerait aujourd'hui vivre sans ordinateur ou smartphone, ces outils étant devenus indispensables pour effectuer toutes sortes de démarches administratives (carte d'identité, permis, impôts, CAF, Pôle Emploi) ou personnelles. Les professionnels perdent également un temps précieux puisqu'eux non plus n'ont pas accès à l'outil informatique en détention. Le temps de la prison peut aussi devenir un temps utile pour diminuer la fracture numérique.

1. Equiper tous les collaborateurs d'ordinateurs performants avec accès à internet et des ordinateurs portables ou des tablettes numériques
2. Offrir un accès WIFI à tous les partenaires institutionnels œuvrant en détention
3. Installer des salles informatiques reliées à Internet accessibles à tous les détenus
4. Prévoir un accompagnement aux usages numériques et informatiques des personnes détenues
5. Créer des formations sur les métiers du numérique
6. Permettre l'accès aux formations et enseignements en ligne
7. Faciliter le maintien des liens familiaux avec des parloirs par visio-conférence Skype entre les permissions de sortir
8. Permettre l'accès des détenus aux sites internet utiles pour l'accomplissement des démarches administratives
9. Dématérialiser les actes du quotidien pour améliorer le suivi des demandes des détenus
10. Créer une adresse mail spécifique pour permettre au détenu de communiquer par mail pendant l'exécution de sa peine ou le laisser accéder à ses e-mails personnels
11. Autoriser les téléphones portables en semi-liberté et adapter le règlement intérieur en fonction du niveau de sécurité de chaque établissement

Lever les freins périphériques à l'emploi en s'appuyant sur l'amélioration des *soft skills* des personnes détenues

Réinsérer une personne détenue nécessite d'apprécier sa situation dans sa globalité et d'agir sur plusieurs leviers de façon concomitante pour assurer la reconstruction de fondations solides permettant une stabilisation dans la durée avec une personne en bonne santé physique et psychique, disposant d'un logement et d'une situation administrative en règle outre un entourage familial ou amical stable.

1. Augmenter et diversifier l'offre d'accompagnement psychologique et psychiatrique dans toutes les prisons.
2. Systématiser les programmes permettant de renforcer l'estime de soi
3. Travailler les bases fondamentales de la vie en société notamment au regard des savoir-être
4. Prévoir des programmes de soins intensifs pour les personnes ayant une addiction (35h de soins par semaine comme cela existe dans la prison de Nyborg au Danemark par exemple)³
5. Introduire la méditation pour permettre aux détenus de mieux gérer leurs émotions
6. Faciliter les démarches permettant la mise à jour de la situation administrative et bancaire de tous les détenus avant la sortie
7. Accorder une allocation identique à tous les détenus pour éviter la concurrence entre le travail, la formation et les soins

Mieux former pendant l'exécution de la peine

La formation en prison comprend aujourd'hui la formation générale et la formation professionnelle. Les retombées positives de celle-ci sont nombreuses puisque, outre la baisse de la récidive, elle permet au détenu de reprendre confiance en lui, de se réapproprier une discipline de vie et d'augmenter ses chances de retrouver un emploi. Le détenu occupé est également plus calme ce qui améliore les conditions de travail du personnel pénitentiaire.

1. Evaluer le besoin en formation générale et professionnelle de chaque détenu à son entrée en détention
2. Permettre des permissions de sortir de plusieurs jours pour assurer des formations pratiques sur des plateaux techniques à l'extérieur de la prison
3. Favoriser les aménagements de peine permettant d'assurer la continuité des formations commencées en détention
4. Rémunérer toutes les formations y compris l'enseignement pour éviter qu'elles soient délaissées au profit du travail
5. Développer des formations qualifiantes courtes en maison d'arrêt en unités capitalisables pouvant être poursuivies à l'extérieur
6. Favoriser davantage le recours à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

³ Ces programmes pourraient être financés par les économies résultant de la légalisation du cannabis et des recettes liées à la taxation de la vente de cette substance (légalisation qui ne peut intervenir que si les structures de soins ont été pensées en amont ainsi que le devenir de l'économie souterraine qui en est issue)

	<ol style="list-style-type: none"> 7. Permettre aux entreprises extérieures de financer une formation spécifique en détention répondant à leurs besoins de main d'œuvre 8. Permettre des journées de découverte d'un métier à l'extérieur de la prison 9. Permettre l'accès à des formations qualifiantes sur internet 10. Réorienter la formation vers les besoins du bassin d'emploi en lien avec les partenaires de l'insertion, les groupements professionnels et les syndicats d'employeurs 11. Garantir dans chaque établissement les conditions matérielles nécessaires à la formation (locaux dédiés, plateaux techniques adaptés et évolutifs, matériaux et outils ainsi que matière d'œuvre à disposition) 12. Créer un dispositif « 1 détenu, 1 solution » 13. Adapter l'ensemble des locaux pénitentiaires pour permettre à 80% des personnes incarcérées dans un établissement de travailler
<p>Développer le travail en détention pour mieux réinsérer</p> <p><i>Un détenu qui travaille en détention améliore ses chances de réinsertion à la sortie. Comme pour la formation, travailler lui permettrait d'adopter une discipline de vie et contribue tant à la responsabilisation qu'à la valorisation de la personne.</i></p> <p><i>Mettre en adéquation le travail proposé en détention avec les secteurs en tension à l'extérieur permettrait de faire de la détention un vivier de personnes employables dès leur sortie.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faciliter les démarches administratives des entreprises confiant du travail aux personnes détenues sur une plateforme numérique 2. Créer un label valorisant l'engagement des entreprises au niveau éthique, social et local 3. Garantir l'attractivité financière des ateliers pénitentiaires à l'instar des ESAT 4. Créer un référent départemental formé spécifiquement au démarchage des entreprises et à l'animation du réseau de celles-ci – un chargé de relation avec les entreprises en résumé 5. Miser sur des métiers en tension permettant de continuer cet emploi à l'extérieur 6. Prévoir des ateliers de travail modulables selon les besoins de l'entreprise 7. Faciliter le statut d'auto-entrepreneur pour les personnes détenues

	<ol style="list-style-type: none"> 8. Valoriser le travail en détention avec l'octroi au détenu d'un justificatif de travail sans mention de sa qualité de détenu, pour qu'il puisse valoriser cette expérience à sa sortie 9. Appliquer un droit du travail aménagé garantissant un statut au travailleur détenu, un contrat de travail et des droits sociaux 10. Adosser chaque emploi en détention à une formation initiale ou une VAE pouvant être valorisée à l'extérieur 11. Développer les interactions entre les entrepreneurs et les établissements pénitentiaires 12. Concevoir une architecture de tous les établissements pénitentiaires permettant d'abaisser les contraintes sécuritaires imposées aux entreprises pour fluidifier le process travail (cf le modèle des prisons InSERRE)
<p>Garantir le maintien des liens familiaux</p> <p><i>La stabilité que procure la cellule familiale est un atout dans la désistance. Afin de permettre à la personne condamnée de se concentrer sur son insertion professionnelle, il est impératif qu'elle puisse continuer à bénéficier d'un soutien familial pendant son incarcération et à sa sortie.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prévoir des activités communes partagées par les enfants de détenus avec leur parent lors des parloirs 2. Augmenter les permissions de sortir pour motifs familial en prévoyant des permissions de sortir régulières qui ne soient plus un enjeu de gestion de la détention 3. Permettre un contact quotidien entre un parent et son enfant (téléphone, visio, ...) 4. Instaurer des tarifs téléphoniques identiques à ceux disponibles à l'extérieur de l'établissement
<p>Développer l'autonomie de la personne détenue et rendre le détenu acteur de son changement</p> <p><i>La logique judiciaire omet souvent qu'il est impossible de forcer une personne à changer. La justice peut interdire et obliger formellement mais le processus humain de changement suit un tout autre mouvement qui nécessite que la personne considère elle-même son comportement comme problématique et trouve une motivation personnelle à le changer.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer dès son arrivée une évaluation approfondie, pluridisciplinaire et concertée avec le détenu 2. Contractualiser le parcours de peine avec le détenu dès son arrivée et l'associer à toutes les décisions le concernant 3. Autonomiser la personne dans la gestion des tâches quotidiennes : confection des repas, nettoyage du linge, hygiène des locaux, ... 4. Normaliser la vie en détention en créant un rythme de vie proche de l'extérieur

	<ol style="list-style-type: none"> 5. Rendre la personne actrice de ses demandes en détention par l'utilisation du numérique 6. Apprendre au détenu à gérer son budget 7. Faire intervenir les acteurs de droit commun en détention de façon systématique (Pôle Emploi, CAF, ...) 8. Permettre à tous les détenus de travailler, se former ou se soigner selon leurs besoins 9. Favoriser la mise en place de petites unités avec des équipes dédiées se rapprochant de la vie à l'extérieur 10. Mettre en place des régimes de détention différenciés et adapter le niveau de sécurité et d'autonomie selon l'évaluation faite de la personne
<p>Sécuriser le retour à l'emploi une fois libéré</p> <p><i>Les mois suivant la sortie de prison sont les plus sensibles en termes de prévention de la récidive car les personnes détenues se retrouvent souvent sans ressources financières, l'activation de certains droits sociaux pouvant prendre 2 mois. L'articulation entre les dispositifs mis en place en détention et les dispositifs de droit commun n'étant pas optimale, le détenu est souvent en pertes de repères.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prévoir un interlocuteur dédié pour les entreprises prêtes à recruter un ancien détenu pouvant être contacté en cas de difficulté 2. Assurer à la sortie du détenu un suivi spécifique à l'insertion professionnelle durant un an, de façon intensive les premières semaines puis allégée progressivement 3. Développer le placement extérieur en entreprise 4. Informer les détenus sur les métiers porteurs à la sortie 5. Valoriser le temps passé à la sortie sans avoir commis de récidive, en octroyant des certificats de sortie de la délinquance 6. Développer le mentorat des détenus à leur sortie par des bénévoles pour sécuriser leur réinsertion 7. S'assurer de l'existence d'un logement avant la sortie 8. Assurer une continuité entre les intervenants Pôle Emploi, CAF, Mission locale, assistants sociaux en détention et à la sortie et faire venir le droit commun en détention 9. Anticiper la réactivation des droits sociaux et faire en sorte deux mois avant la sortie 10. Confier systématiquement aux directeurs pénitentiaires (DSP et DPIP) l'octroi des permissions de sortir permettant

	<p>d'effectuer des démarches de recherches d'emploi pour améliorer la réactivité</p> <ol style="list-style-type: none">11. Imposer que la juridiction se prononce spécifiquement sur la nécessité ou non d'inscrire la condamnation au B2 du casier judiciaire pour les primo-délinquants12. Mener une réflexion sur la programmation de l'obsolescence de l'inscription au casier judiciaire.13. Mise en place de rituels de désistance pour acter publiquement l'achèvement des dispositifs de réinsertion
Mieux impliquer la société civile dans la réinsertion des personnes détenues	<ol style="list-style-type: none">1. Développer la justice restaurative avec des cercles de soutien et de responsabilisation2. Favoriser l'exécution du travail d'intérêt général3. Leur permettre de visiter l'établissement pénitentiaire une fois par an avec un évènement organisé avec l'administration pour que la société soit familiarisée avec la question carcérale4. Développer les dispositifs dedans-dehors sur le modèle du restaurant de la SAS de Marseille ou des espaces citoyens de InSERRE pour favoriser les rencontres entre les citoyens et les personnes détenues5. Diffuser à l'extérieur les émissions radios ou télévisées enregistrées en détention par des personnes détenues (cf L'Envolée en région parisienne)6. Les partenaires de droit commun et institutionnel doivent intervenir en détention à l'identique de ce qui existe à l'extérieur
Renforcer le SPIP dans sa doctrine et son fonctionnement que ce soit en milieu ouvert ou en milieu fermé	<ol style="list-style-type: none">1. Donner un budget pluriannuel aux SPIP pour permettre de monter des projets dans la durée2. Financer non seulement l'expérimentation mais surtout assurer la pérennisation du projet3. Evaluer l'efficacité des politiques publiques menées4. Renforcer un fonctionnement mixte avec un même CPIP assurant

	<p>l'accompagnement tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé.</p> <ol style="list-style-type: none">5. Faire aboutir rapidement la démarche du RPO et déployer des organigrammes dans les SPIP6. Revoir l'architecture des services de l'administration pénitentiaire afin qu'ils soient plus transversaux (cf. Thème sur l'organisation de la justice)7. Adapter l'intensité du suivi aux besoins de la personne (une fois par semaine si besoin, une fois tous les deux mois si ce n'est pas nécessaire plus souvent, etc)8. Permettre aux SPIP de déterminer les modalités d'exécution de la peine et notamment la fréquence des convocations.
<p>Renforcer l'attractivité des métiers pénitentiaires</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Favoriser les passerelles entre les différents métiers de la justice pour évoluer tout au long de sa carrière au sein du Ministère2. Régionaliser les recrutements et les mutations de tous les personnels de justice tout en permettant en cours de carrière des mutations géographiques dans d'autres régions3. Redonner une autonomie de gestion financière et managériale au niveau local à tous les services (département)4. Nommer systématiquement à la tête de la direction de l'administration pénitentiaire un membre du personnel pénitentiaire en tant que directeur ou adjoint5. Créer un binôme de suivi de la personne détenue avec un CPIP et un surveillant référent sur le modèle du surveillant-acteur6. Développer des partenariats avec les écoles et les universités pour faire découvrir la richesse des métiers de l'administration pénitentiaire